

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.R.E.N.Y.

AUXERRE, le mardi 06 décembre 2022, Salle Charles Surugue

Les 36 adhérents présents ainsi que les 29 représentés (soit un total de 65) constituent un peu plus de 53 % de l'effectif de nos adhérents (122).

Le président les remercie pour l'intérêt qu'ils portent à leur association.

En préalable au déroulé de l'ordre du jour, le président intérimaire mentionne un point qui n'apparaît pas : l'approbation par le vote du Compte Rendu de l'A G. 2021 (14 décembre). Il en donne lecture et le soumet au vote. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Puis l'ordre du jour de l'A. G. est repris tel que sur la convocation.

## I - Rapport d'activités

- Communication des effectifs des différentes activités

Marche du lundi : 57 personnes ont fréquenté la marche du lundi tout au long de l'année et l'effectif moyen à chaque marche est de 20 à 25 personnes

Marche du vendredi : 43 contacts dans la boîte mail de notre association dont 19 non-adhérents. En l'absence de communication d'un nombre moyen, on peut estimer le groupe à 12 à 15 personnes marchant régulièrement.

Gymnastique : 23 participants

Thalasso : 23 participants

Sorties : Les 4 sorties à Paris (Atelier des Lumières, Gaudi à Orsay, Musée de la Marine et La Cigale à venir) ainsi que celles de Sens - La Motte Tilly, Troyes, Dijon et Saint Bris (la Chèvrerie) ont regroupé 156 personnes soit un effectif moyen de 19 personnes par sortie.

Séjour à la neige : Programmé en 2022, il se réalisera en janvier 2023. 16 participants sont inscrits.

- Chaque bénévole animateur rend compte de son activité.

Marie-Thérèse THEUREAU qui nous a remis lors du dernier C. A. (jeudi 1<sup>er</sup> décembre) un bilan très détaillé de la thalasso se dit très satisfaite de la coopération avec Alba Voyages. Elle donne des informations sur la future thalasso plébiscitée par les participants. Le président communique les retours très positifs qu'il a pu avoir et la remercie.

François BRAS donne des informations concernant la refonte des deux groupes en un seul et la tarification utilisée pour remettre l'activité à l'équilibre.

Michèle LAROCHE fait le bilan des sorties réalisées, toutes à l'équilibre financier. Le succès des journées à Paris ou sur Dijon est lié indéniablement au tarif du TER (réduction de 75% pour le billet groupé). Mais elles répondent visiblement à une demande. Du reste, sur les 4 sorties qui n'ont pu se réaliser, seule la journée Vézelay - Les Fontaines Salées ne réunissait pas suffisamment de participants.

Puis, elle présente rapidement le programme qui sera proposé en 2023.

Il sera détaillé dans le prochain bulletin ARENY 2023-1.

Une proposition prendra en compte une demande exprimée dans une question diverse (voir le dernier point du compte rendu).

Francis HUMBRECHT, pour les marches du lundi souhaiterait pouvoir disposer d'un planning complet (un trimestre) dès la parution du bulletin afin de s'éviter une surcharge de communications.

En ce qui concerne la marche douce du vendredi, il souhaiterait d'une part que la liste de diffusion de la boîte mail officielle soit toilettée en supprimant les non-adhérents et, d'autre part, que sur le terrain cela se traduise par « Tous les marcheurs sont adhérents à l'association ».

Bien évidemment, les personnes testant l'activité pour la première fois sont invitées à revenir si elles apprécient et la demande d'adhésion n'intervient qu'après deux voire trois essais.

S'agissant de collègues participant régulièrement à l'activité et autrefois adhérents, il comprend que l'on puisse invoquer l'oubli. Mais étayer son argumentation sur l'absence de bulletin d'adhésion ou l'absence de l'adresse de la trésorerie est indigne.

Ce qui est en jeu, ce ne sont pas les 15 € mais l'adhésion à une association qui, par le biais de son Contrat Collectivités MAIF, assure tous ses adhérents pour toutes les activités pratiquées.

Ce rapport est voté : Pas d'abstentions, pas de votes contre.

## **II - Bilans financiers 2020 et 2021**

Le président rappelle que les documents liés à la comptabilité (compte de résultat, bilan simplifié et contributions volontaires) ont été envoyés avant l'A. G.

La trésorière commente le compte de résultats et le bilan en détaillant les différents postes des produits et des charges.

François BRAS donne des explications concernant le tableau «*Contributions Volontaires*», éléments exigibles dorénavant même s'ils n'entrent pas directement dans la comptabilité.

Elles ont pour objectifs de valoriser le bénévolat et peuvent s'avérer utiles, particulièrement lors des demandes de subventions.

L'assemblée générale vote unanimement l'affectation au fonds associatif de l'excédent de 2103,44 €.

## **III - Rapport de la Commission de Contrôle des Comptes**

La Commission de Contrôle des Comptes de l'association, réunie le 18 novembre a examiné l'ensemble des pièces comptables et validé la comptabilité.

Etaient présents : la trésorière Michèle LAROCHE, la trésorière adjointe Jeanine DI MASCIO, François BRAS vice président et Marie-Chantal SABINI élue au Conseil d'Administration.

Le président par intérim étant empêché à cette date a demandé au vice-président de signer les documents.

François BRAS a souhaité que des personnes veuillent bien s'investir dans cette Commission afin que les Contrôleurs ne soient pas déjà Administrateurs dans le Conseil d'Administration et a fortiori élus au Bureau.

Mesdames Marie-France Jeanson, Mireille Istas et Monsieur Hubert Gibouin se proposent.

L'assemblée les remercie vivement.

## **IV - Quitus à la trésorière**

A l'unanimité, quitus est donné à la trésorière de l'association.

Le président remercie la trésorière, la trésorière adjointe ainsi que François BRAS qui les épaula.

## V - Budget prévisionnel

Le principe d'une recherche de l'équilibre est retenu quelles que soient les activités.

En 2022, l'association ne voit plus les produits et les charges résultant des sorties et séjours transiter dans sa trésorerie (hormis les titres de transports que nous pouvons continuer à commercialiser).

Il en sera de même pour le budget 2023.

## VI - Campagne d'adhésion et montant de la cotisation

Compte tenu des éléments des points II (excédent) et V (Prévisionnel à l'équilibre), le Conseil d'Administration propose le maintien à 15 €. L'assemblée vote ce tarif à l'unanimité.

L'appel pour l'année civile 2023 se fera avec le bulletin ARENY 2023-1 lequel contiendra un formulaire d'adhésion indispensable à une bonne tenue de la base de données.

Les envois papier seront réservés aux non-internautes.

## VII - Renouvellement du tiers renouvelable des membres du C. A.

Parmi les quatre sortants, Chantal MATIVET, Jeanine DI MASCIO et Michèle LAROCHE rééligibles ont été élues à l'unanimité.

Monique LANDRY ne souhaitait pas se représenter et laisse un siège vacant.

Dans le second tiers, Nicole BENARD et Robert TIMON dans le troisième et dernier tiers ont décidé de laisser leur siège.

Ces trois départs sont compensés par 3 candidatures : Catherine DELPORTE, Martine PANTALEON et Marie-Thérèse THEUREAU.

Elles sont élues à l'unanimité.

A la question « *Qui remplace qui?* » pour l'affectation dans les tiers renouvelables, l'Assemblée Générale fait confiance au Conseil d'Administration qui s'accordera sur un critère à définir.

## VIII - Questions diverses

Le Président donne lecture d'un courrier adressé par Bernadette et Michèle Guignet concernant d'une part l'organisation d'un voyage sur plusieurs jours, voyage adapté aux personnes de leur tranche d'âge et, d'autre part, la célébration du prochain anniversaire de Henri Denise.

Sur le premier point, la Commission qui s'occupe des activités de sorties et séjours a pris en compte leur demande dans son offre.

Pour le second point, s'agissant du Président d'Honneur de l'association, il apparaît nécessaire de s'informer sur ses dispositions. Une consultation auprès de ses enfants semble un préalable.

Qui fait quoi? A suivre ...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h15.

Le Secrétaire par intérim



Francis HUMBRECHT

Le Président par intérim



HUMBRECHT Francis

**N B :** Conformément à l'article 8 des statuts, les délibérations sont prises à la majorité des **membres présents à l'assemblée** ou **représentés**.